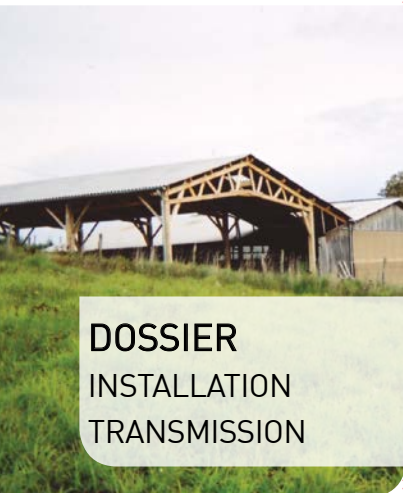




Sommaire

ACTUALITÉS

p 2



DOSSIER INSTALLATION TRANSMISSION

p 4

AGENDA

p 7

FORMATIONS CONTACTS

p 8



Édito

« Sans paysans, pas de pays ! »

Après les vœux, les promesses !

La présidentielle puis les législatives nous amènent leurs lots de promesses. Les paysans deviennent, pour quelques mois, les personnes les plus importantes.

Dans la longue liste de ces belles promesses : des revenus décents, une plus grande facilité pour s'installer, pour acquérir des terres, des produits payés à leur juste valeur, etc.

Mais concrètement par quels moyens ? Contrats de filière, aides à la diversification, pression sur la grande distribution, etc., rien de nouveau, de réaliste et d'efficace, seulement des promesses.

Pourtant, sans agriculteurs, que seraient nos territoires ? Sans paysans, pas de pays : c'est vrai. La vie de nos campagnes existe par la présence et le travail des agriculteurs.

Mesdames et messieurs les candidats, la seule chose à faire pour maintenir une activité dynamique agricole, c'est de **permettre aux paysans de vivre dignement de leur travail** et de pouvoir faire vivre leur famille. Ils resteront ainsi sur nos territoires et des jeunes s'installeront.

Une seule chose est nécessaire, c'est le prix de nos productions à la sortie de nos fermes. Interdire la vente à perte devrait être dans les programmes. Produire un litre de lait, un kg de viande, de blé ou de maïs a un coût et le prix de vente ne devrait pas pouvoir être en dessous.

C'est un choix politique par une loi (comme il existe une loi interdisant la revente à perte) et

par la mise en place d'une politique de régulation comme elle se fait partout dans le monde (sauf en Europe !).

Oui, le commerce international a son importance mais vendre à perte sur des marchés mondiaux n'a pas de sens économique ni social. De plus, c'est au détriment de l'agriculture vivrière et du commerce équitable.

Certains diront que c'est du protectionnisme mais bizarrement tout le monde est d'accord pour privilégier les produits locaux, du terroir. C'est du protectionnisme à l'échelle d'une région, d'un territoire mais est-ce que cela suffira à nous sauver ? **Notre agriculture est variée et chaque production est importante.**

Subvenir au désastre agricole par des subventions qui ne permettent plus, pour la plupart des fermes, de dégager un revenu est une aberration, une inefficacité économique et sociale. **Toute profession ne vivant que de subsides est une profession qui se meurt !**

Une fois élus nos politiques seront-ils capables, auront-ils la possibilité et la volonté de sauver le monde paysan en France et plus encore dans les zones difficiles et défavorisées ?

Cessons le fatalisme. Chaque agriculteur, autant que vous êtes, allez aux réunions publiques, faites-vous entendre, montrer que nous existons et que nous voulons exister demain. **Nous nourrissons la population, nous sommes indispensables, ne l'oublions pas !**

Philippe BOYER
Vice-président de la Chambre d'agriculture

Pneus de silos

Vous avez des pneus de silos sur votre exploitation et vous souhaitez vous en débarrasser ?

Pensez à renvoyer le questionnaire que vous avez reçu dans le journal de décembre à ce sujet :

- par courrier : à la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, 11 allée Pierre de Fermat 63170 Aubière - A l'attention de Béatrice FEFEU

- par mail :
b.fefeu@puy-de-dome.chambagri.fr

i Béatrice FEFEU
04 73 44 45 77 | 06 30 00 24 82

Certiphyto

Un certificat obligatoire depuis le 26 novembre 2015 !

Toute personne exerçant une activité professionnelle d'encadrement, d'achat, de vente, d'application ou de conseil de produits phytosanitaires doit détenir un certificat individuel, nommé Certiphyto.

Pour savoir quel certificat vous devez détenir et comment l'obtenir, consultez notre site Internet :

www.chambre-agri63.com

La Chambre d'agriculture propose la formation Certiphyto Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément.

Formation de 2 jours (13h) à l'issue de laquelle un test informatique (QCM) obligatoire permet la vérification des connaissances (1h) : obtention si score minimum de 15/30.

Prochaine formation : jeudi 9 et vendredi 10 mars à 9h30.

i Inscription auprès de
Nathalie MALLET 04 73 65 92 69

Aide laitière 2016

Le formulaire de demande de "l'aide à la trésorerie des producteurs de lait de vache en difficulté" est disponible.

Le formulaire de demande est paru depuis le 6 janvier dernier sur le site de FranceAgriMer. et vous le retrouverez sur notre site : chambre-agri63.com.

Ce formulaire est à retourner en DDT avant le 28 février 2017.

Télédéclaration des aides animales *(source ddt)*

La télédéclaration des aides animales hors VSLM (veaux sous la mère dont l'ouverture devrait être imminente) est accessible depuis le 1^{er} janvier.

À noter pour la campagne 2017

Les aides ovines et caprines étaient à déposer jusqu'au **1^{er} février inclus**.

Les aides bovines peuvent être déposées jusqu'au **15 mai inclus**.

Pour tout renseignement complémentaire : www.puy-de-dome.gouv.fr

Lors de la télédéclaration de l'Aide aux Bovins Allaitants (ABA), la non saisie des données alphanumériques sur les champs "nombre de brebis" et "nombre de chèvres" est bloquante. Aussi, il convient de :

- Pour les exploitants détenant plus de 10 vaches éligibles, **saisir 0 sur ces champs**.
- Pour les exploitants ne détenant pas les 10 vaches éligibles, **saisir le nombre de brebis ou de chèvres** détenues au jour de la déclaration des aides bovins.

i Territoires : coordonnées p 8.

PAC 2017

La Chambre d'agriculture vous accompagne

Comme les années passées, la Chambre vous propose une prestation à partir du 1^{er} avril 2017, intitulée **"Appui à la télédéclaration PAC 2017"**

Celle-ci comprend :

- l'ajout, la modification, la suppression d'îlots ou de parcelles,
- la localisation des cultures, des prairies permanentes et temporaires, des engagements MAEC éventuels,
- le calcul du chargement avec les éléments fournis par vous-même et la diversité de l'assolement,
- la localisation et le calcul du pourcentage du SIE, etc...

Comme en 2016, toutes les déclarations doivent être faites sous Télépac.

Ces prestations sont organisées sur chaque territoire et au siège de la Chambre. Pour planifier et s'organiser au mieux, **veuillez prendre rendez-vous dès maintenant.**

i Territoires : coordonnées p 8.
Aubière : 04 73 44 45 46

Calamités agricoles

L'arrêté reconnaissant le caractère de calamité agricole sur prairies a été signé le 11 janvier 2017.

Cet arrêté est la conséquence aux nombreuses demandes engagées par la Chambre d'agriculture sous la houlette de son Président, et aux travaux d'expertises de ses services après les épisodes de grêles des 27, 28 mai et 24 juin 2016.

Retrouvez sur notre site la liste des communes touchées (Arrêté) et sa cartographie.

Les agriculteurs des zones concernées, devront réaliser les demandes d'indemnités selon la téléprocédure TELECALAM, vraisemblablement courant février. Dès qu'elles seront confirmées, les dates seront communiquées sur notre site.

i Territoires : coordonnées p 8.

VIE DE LA CHAMBRE

Voeux du Président

Le 6 janvier dernier, le président Sébastien GARDETTE a présenté ses vœux à l'ensemble du personnel.

Ce fut l'occasion de souligner la forte implication des collaborateurs dans

des dossiers parfois compliqués (PAC, crise, sécheresse, PAEC, les formations, etc...).

Le Président rappelle qu'il est fondamental, dans notre société quelque peu agitée, de construire et d'affirmer de nouveaux partenariats.

Sébastien GARDETTE insiste quant au dialogue et à l'écoute afin de comprendre les besoins des paysans en lien avec les attentes des consommateurs et d'être à leurs côtés pour faciliter leurs conduites de projets et d'apporter de la clairvoyance dans leur gestion quotidienne.

"... Pour cela nous devons proposer des

solutions, des méthodes, des systèmes de production afin de valoriser leurs produits et diminuer leurs charges de productions..."

Pour conclure, le Président rend hommage à une salariée, partant à la retraite (en mars) après 42 ans de service à la Chambre.

C'est avec une grande émotion que **Mireille FABISIAK**, en charge de la bio-diversité en particulier Natura 2000, s'est vue remettre la médaille du travail.

Un apéritif, autour duquel de nombreux échanges ont eu lieu est venu clôturer cette cérémonie.



Le personnel à l'écoute du Président



Remise de la médaille du travail à Mireille FABISIAK

Nouveaux salariés

Pour renforcer les équipes, notamment pour la réalisation de différents travaux à mettre en œuvre dans des délais courts, 3 personnes ont rejoint la Chambre d'agriculture :

● **Romain GUILLORET**
Animateur du volet agricole du Contrat Territorial "Sources de la Dordogne-Sancy Artense"

☎ Territoire Dômes Hautes Combrailles
04 73 65 92 69
r.guilloret@puy-de-dome.chambagri.fr

● **Nathalie BOREL**
Assistante Comptable

☎ 04 73 44 45 46
n.borel@puy-de-dome.chambagri.fr

● **Christophe GREZE**
Réalisation des diagnostics d'exploitation en vue de la contractualisation des MAEC sur les Combrailles

☎ Territoire Combrailles : 04 73 85 82 43.

...Et, suite aux nouvelles fonctions de Gérard VENEULT (animateur des Combrailles), un recrutement a été réalisé sur le poste qu'il occupait précédemment. Nous sommes heureux d'accueillir :

● **Isabelle VAURIS**
Conseillère Modernisation - Bâtiments d'élevage

☎ 04 73 44 45 78
i.vauris@puy-de-dome.chambagri.fr

Sébastien GARDETTE
Président de la Chambre d'agriculture

« Notre engagement en 2017 sera conséquent et pour le mener à bien, nous allons agir sur différents leviers :

Levier financier (activation des dernières mesures du plan de soutien, mobilisation pour la contractualisation des MAEC, implication dans les contrats territoriaux...).

Levier consulaire avec priorité sur l'information des agriculteurs et la formation avec des aspects techniques, financiers, réglementaires.

Levier économique (valoriser les produits, maîtriser les charges, utilisation des produits locaux...)

INSTALLATION
TRANSMISSION

« Ils sont plus de 250 chaque année à cesser l'activité agricole. Face à ce constat, il est important de se mobiliser pour que demain, l'agriculture du département reste dynamique dans sa diversité et sa présence active dans les territoires.

C'est vrai que le contexte est difficile mais l'avenir n'est-il pas dans le renouvellement des générations ? Transmettre sa ferme est essentiel pour favoriser des installations et permettre des projets à taille humaine avec un revenu décent. C'est pourquoi nous nous mobilisons auprès de tous les porteurs de projets, DJA ou non, cadre familial ou hors cadre familial ainsi qu'auprès de tous les cédants.

Notre accompagnement, organisé autour du point accueil installation transmission, doit permettre à chacun, candidat et cédant, des projets réussis. »

Christelle RIGOLET, élue en charge de l'installation/transmission

CHIFFRES CLÉS* de l'installation dans le Puy-de-Dôme

160 INSTALLATIONS PAR AN

71% des installés
ONT MOINS DE 40 ANS

47% s'installent en société



**1/3 des jeunes
installés sont des
femmes**

DES INSTALLATIONS MALGRÉ LA CRISE

Une légère reprise au cours des 4 dernières années : hausse des installations de 2% par an en production végétale comme en élevage.

81% en élevage

19% en production végétale

TAUX DE REMPLACEMENT : 63%

6 INSTALLATIONS POUR 10 DÉPARTS
(Moy. de 2012 à 2015) contre 48% de 2008 à 2011.

TAUX DE MAINTIEN : 83%

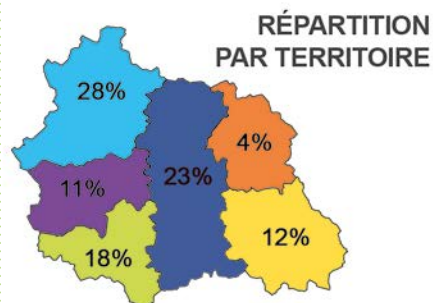
Plus de 8 agriculteurs sur 10 installés en 2009 sont toujours chefs d'exploitation.

*Données moyennes de 2012 à 2015 hors transfert entre époux - Sources : CA63 - DRAAF - MSA

Zoom sur les installations aidées en 2016

90 projets DJA VALIDÉS

51 en 2015



Âge moyen : **28 ans 1/2**

35% s'installent
HORS CADRE FAMILIAL

65% s'installent EN SOCIÉTÉ

76% en élevage

24% en production végétale

Plus d'**UN TIERS** des projets avec
commercialisation en circuits courts

16% en bio : **3 x plus** qu'en 2015

**UNE TENDANCE À LA DIVERSITÉ
DES ACTIVITÉS SUR LES FERMES**

24% sans bovins lait, viande,
grandes cultures, ovins.

44% avec au moins 2 productions

TÉMOIGNAGE

Sébastien et Julien MONNERON
Installés depuis juin 2016.
Élevage laitier à Prondines.

« Nous travaillons sur la structure depuis de nombreuses années. Le départ en retraite de notre père a été l'occasion de concrétiser notre projet d'installation. Nous avons voulu développer un système que nous pourrions à terme tenir à nous deux. Nous n'avons jamais cherché à faire la course aux hectares mais plutôt à optimiser ce que nous avons.

Notre projet est basé sur le développement de la production laitière et la construction d'un bâtiment adapté.

Notre réflexion s'est faite en pleine crise laitière. Malgré le contexte on a fait le choix de relever ce pari qui, pour certains, pourrait paraître un peu fou : faire du lait blanc sans valorisation AOP !

Si nous sommes allés au bout c'est grâce à une bonne connaissance de la structure mais également au fait que notre installation ait été anticipée : nous avons pu préparer sereinement notre arrivée. Enfin, la structure sur laquelle nous arrivions était financièrement saine et ce fonctionnement, héritage familial, fait partie de notre mode de gestion au quotidien. »

Vous avez un projet d'installation en agriculture ? Quelles sont les étapes ?

TÉMOIGNAGE

Christelle FALGOUX
Installée en 2014 en GAEC avec son époux Nicolas.
Élevages bovins lait et viande bio à la Tour-d'Auvergne.

« Au départ, mon mari devait s'installer sur la ferme familiale avec son oncle en remplaçant son père qui partait à la retraite. Mais son oncle n'a pas voulu continuer. Nicolas m'a proposé de m'installer avec lui alors je me suis lancée.

Dès le début du projet un conseiller de la Chambre nous a accompagnés. C'est bien car il est venu chez nous comme ça il a vu où nous allions nous installer.

Il nous a fallu un an pour réaliser les formations et construire notre projet. Heureusement que nous nous y étions pris de bonne heure pour nous installer !

Le stage 21h nous a permis de rencontrer d'autres personnes qui allaient s'installer, de voir les objectifs de chacun et comment chacun faisait. On s'est rendu compte qu'on avait bien travaillé sur notre projet avant le stage.

Notre conseiller a toujours été présent, disponible et réactif.

Il nous a aidés à faire comprendre à mon beau-père et à mon oncle, qu'on ne s'installe pas aujourd'hui comme il y a 30 ans.

Aujourd'hui, Olivier nous suit encore.

Cela s'est fait naturellement, il connaissait notre exploitation et notre parcours. C'est ainsi qu'il nous a aidés à concrétiser notre projet de rénovation de nos bâtiments vaches laitières et vaches allaitantes.

Il est aussi là pour répondre à nos questions et il prend le temps de nous expliquer certains documents administratifs pas toujours compréhensibles. >>



1^{ère} étape

JE M'INFORME ET PRÉCISE MON PROJET au Point Accueil Installation

Andrée TISSERAND, conseillère installation, vous accueille gratuitement, quels que soient votre âge, votre profil, votre formation ou l'état d'avancement de votre projet.

Elle vous guide vers les démarches à entreprendre, les personnes et les structures à contacter, les disposi-

tifs d'aides et d'accompagnement en place, les formations...

Elle vous accompagne dans l'élaboration de votre document d'autodiagnostic et vous orientera vers le centre d'élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) une fois votre pré-projet établi.



2^e étape

JE RECHERCHE UNE STRUCTURE avec le Répertoire Départ Installation

Lionel GENESTIER et Philippe VOYER, conseillers du Répertoire Départ Installation (RDI), sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous guider dans cette recherche d'exploitation.

Leur rôle est de recueillir vos attentes (type de production(s), statut juridique,

localisation...) afin de vous transmettre les offres d'exploitation correspondant à vos critères. Si une exploitation du RDI correspond à vos souhaits, ils organisent ensuite la mise en relation entre le cédant et vous.

www.repertoireinstallation.com



3^e étape

JE ME FORME avec le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

Que vous demandiez ou non les aides à l'installation, il est important de disposer des compétences permettant de mener à bien votre projet.

Anita MAUGUE et Laurence ULMANN, conseillères PPP vous accompagnent pour l'établissement de votre PPP, afin qu'il s'adapte à votre profil et à votre projet.

Ce plan vous permettra de réaliser un stage en exploitation agricole de 1 à 6 mois et des formations complémentaires (d'un ou plusieurs jours) pour vous perfectionner sur différents thèmes : technique, comptabilité, juridique...



4^e étape

J'ÉLABORE ET JE CHIFFRE MON PROJET avec une étude de faisabilité ou un plan d'entreprise (DJA)

Les conseillers d'entreprise, répartis au sein des territoires, vous guident dans la construction de votre projet d'installation.

En partant de vos objectifs personnels, ils vous permettront d'appréhender votre projet dans sa globalité en

prenant en compte les aspects techniques, économiques, financiers et humains et identifieront avec vous les facteurs clés de réussite.

Leur rôle est de vous apporter les informations vous permettant de prendre les décisions adaptées pour une mise en œuvre optimale de votre projet.

Roland GARDE et Clément MAZET
Cédant et repreneur
Élevage allaitant à Condat-en-Combrailles



« **ROLAND** | J'ai commencé à discuter de ma cessation d'activité avec mon fils et ma femme 6 ans avant.

Pour mon fils Mathieu, c'était important de pouvoir conserver du temps libre, mais aussi de continuer à partager sa réussite et ses échecs. On a donc choisi de chercher un nouvel associé pour me succéder.

On a évalué notre exploitation, ce n'est pas facile. On a fait une valeur comptable puis économique. Puis on a cherché un repreneur. On connaissait déjà Clément. Mathieu a commencé à lui en parler en 2012. »

« **CLÉMENT** | Pour apprendre à travailler ensemble on a choisi d'effectuer un stage parrainage.

Cela m'a permis de comprendre le fonctionnement du GAEC, de rentrer dans la vie d'un associé et de découvrir la comptabilité de l'exploitation. J'ai trouvé ma place et je pense que mes associés m'ont accepté. Je suis installé depuis le 1^{er} novembre 2015.

Roland s'est retiré petit à petit mais chaque fois que j'avais besoin d'un conseil il était là. Et il est toujours là. Il est présent mais ne s'impose jamais. »

« **ROLAND** | La formation proposée par la Chambre d'agriculture m'a beaucoup aidé pour « passer le flambeau ». Quand tu as travaillé 40 ans, ce n'est pas évident de laisser son activité.

Aujourd'hui je suis satisfait de notre recrue. J'admire sa façon de s'adapter et sa passion pour l'élevage. »

Vous envisagez d'arrêter votre activité ? Quelles sont les étapes ?



JE M'INFORME au Point Accueil Transmission

Lionel GENESTIER et Philippe VOYER, conseillers cessation-transmission vous informent sur les démarches à accomplir lors de votre cessation d'activité.

Ils vous accueillent gratuitement au PAT, quels que soient votre âge, l'état

d'avancement de votre projet, votre souhait de transmettre votre exploitation ou non.

Que vous ayez un repreneur identifié ou pas, ils vous guideront dans vos démarches et sauront vous orienter vers les bons interlocuteurs.



JE CHERCHE UN REPRENEUR avec le Répertoire Départ Installation

Lionel GENESTIER et Philippe VOYER, restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous guider dans votre recherche d'un repreneur ou d'un futur associé pour votre exploitation.

Leur rôle est de recenser, visiter les structures se libérant sans successeur et pouvant servir de support au développement d'activités agricoles à titre individuel ou sociétaire.

Si votre offre de reprise ou d'association intéresse des repreneurs, ils vous proposent des mises en relation entre le repreneur et vous.

Ils vous informent également des aides possibles pour les cédants et repreneurs dans le cadre du programme pour l'Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA).

www.repertoireinstallation.com



JE PRÉPARE MON PROJET

Cesser son activité est une étape importante à laquelle tout cédant doit se préparer idéalement cinq ans avant.

Les conseillers transmission sont là pour vous aider à préparer et à formaliser ce nouveau projet et au choix d'un éventuel repreneur.

Ils restent à vos côtés au moment de la transmission ou de la cessation d'activité qui exigent une attention particulière tant d'un point de vue juridique, fiscal que social. Cette accompagnement individuel vous aidera à clarifier votre projet, préparer votre offre de cession et bénéficier d'une aide à la décision.



RDI : 10 offres inscrites ont trouvé preneur en 2016.

CONTACTS

Andrée TISSERAND

Conseillère PAIT

☎ 04 73 44 43 35

PAITinstallation@puy-de-dome.chambagri.fr

Lionel GENESTIER

Philippe VOYER

Conseillers Transmission - RDI

☎ 04 73 44 45 98

transmission@puy-de-dome.chambagri.fr

Conseillers d'entreprise

Marielle GIMENEZ - Assistante

☎ 04 73 44 45 55

m.gimenez@puy-de-dome.chambagri.fr

JOURNÉE INSTALLATION

21 mars 2017 à partir de 9h
En Limagne, au lycée St-Joseph du Breuil-sur-Couze

En partenariat avec les lycées de Marmilhat, du Breuil-sur-Couze et de Bonnefont, la Chambre d'agriculture organise une journée d'information sur l'installation.

Une participation active des étudiants

Cette année, les étudiants en agriculture, futurs porteurs de projet potentiels, participent à la construction de cette journée.

Accompagnés par un conseiller d'entreprise de la Chambre, ils ont effectué des visites d'exploitations en s'intéressant à différentes problématiques : l'organisation du travail, les circuits courts, les aspects juridiques, le foncier, la gestion de l'exploitation...

Une restitution de leurs travaux sera effectuée le 21 mars, lors de la journée.

PROGRAMME

Matin | 9h

Restitution des travaux des étudiants sur les exploitations visitées et leurs problématiques.

Échanges et débats avec les agriculteurs et les experts référents qui les ont accompagnés dans leurs travaux.

Après-midi | 13h30

Forum en présence des différents partenaires de l'installation : MSA, SAFER...

i Territoire Limagnes 04 73 44 45 69

Une 2^e journée installation aura lieu en Combrailles en partenariat avec la MFR de Gelles et le lycée de Rochefort-Montagne.

La date sera communiquée dans le prochain journal.

RÉUNIONS D'INFORMATION ZONES VULNÉRABLES

Le classement en zones vulnérables est entré en vigueur en novembre dernier dans le Puy-de-Dôme.

Aujourd'hui, 171 communes sont classées en Limagne et bordures de Limagne. **La liste des communes concernées est disponible sur notre site Internet.** Le nouveau zonage annoncé en ce début d'année 2017 ne modifiera cette liste que de manière très marginale.

Le programme d'action s'applique donc déjà. Il impacte les pratiques des agriculteurs dont les parcelles sont situées sur des communes classées. La mise aux normes de tous vos bâtiments d'élevage s'applique dès qu'un de vos bâtiments est sur une commune classée.

Êtes-vous concernés ? Par quelles obligations ? À quelle échéance ? Comment y faire face ou vous y préparer ?

Pour répondre à vos questions, la Chambre d'agriculture organise des réunions d'information :

● **Le 13 février**

À 14h30 à COMBRONDE à la Maison du peuple.

● **Le 14 février**

À 14h30 à ENNEZAT à la salle des fêtes, rue de la république.

● **Le 16 février**

- À 14h30 au BREUIL-SUR-COUZE au lycée agricole St-Joseph.

- À 14h30 à Luzillat à la salle des fêtes.

● **Le 22 février**

- À 9h30 à MOISSAT à la salle des fêtes.

- À 14h30 à LA SAUVETAT à la salle des fêtes.

● **Le 23 février**

À 9h30 à AIGUEPERSE à la salle polyvalente.

● **Le 24 février**

À 9h30 à AUBIÈRE à la Chambre d'agriculture.

i Territoire Limagne 04 73 44 45 69

RETOUR SUR...

LES JOURNÉES BOIS BOCAGER
LES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2016



La Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme en partenariat avec la Mission Haie, l'Aduhme, les CUMA, les collectivités locales... sensibilise les agriculteurs et les élus aux intérêts de la plaquette bois.

C'était l'objet des rencontres techniques, organisées les 14, 15 et 16 décembre derniers à Tortebesse, la Chapelle-Agnon et Marsac-en-Livradois.

Plus de cinquante participants (agriculteurs, forestiers, élus et techniciens) ont bénéficié d'exposés de spécialistes, de démonstrations de matériels (grappin coupeur, couptéor, biber), de témoignages d'agriculteurs...

Gérer, exploiter, produire, stocker, valoriser... Autant d'étapes qui ont été abordées et illustrées lors de ces journées, pour répondre au mieux aux questions des agriculteurs et les accompagner dans l'optimisation de leur bois bocager.

Retrouvez le guide sur la valorisation du bois bocager ainsi que les fiches techniques et les témoignages d'éleveurs sur notre site Internet.

i Thierry Roche : 04 73 44 45 73

Retrouvez tous les événements sur
www.chambre-agri63.com

i communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Formations

AGRONOMIE

- **Bien démarrer ma campagne avec Mes P@rnelles** - Formation d'une journée.

7 février - Aubière et Besse
8 février - Thiers
9 février - Aubière et Rochefort Mgne
13 février - St Gervais
14 février - Aubière et Ambert
15 février - Thiers
16 février - Aubière
20 février - St Gervais
21 février - Aubière et Ambert
22 février - Breuil/Couze et Thiers
23 février - Rochefort Mgne
28 février - Besse
1^{er} mars - Breuil/C.

i Les Territoires

- **Certiphyto V2**

6 et 8 février - Aubière
7 et 9 février - Aubière

i Territoires Dômes Hautes Combrailles

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- **Maîtriser le stockage et la conservation des grains à la ferme en agriculture bio**

9 et 14 février - Aubière

i Service Agri-Bio 04 73 44 45 52

- **Mon revenu laitier en élevage bio : mieux le comprendre pour l'améliorer**

7 février et 2 mars - Aubière

i Service Agri-Bio 04 73 44 45 52

DIVERSIFICATION

- **Diversifier sa gamme de produits laitiers**

7 et 8 février - Rochefort Mgne

i Territoires Dômes Hautes Combrailles

- **Je construis le plan de maîtrise sanitaire de mon atelier de transformation lait**

9 février - Aubière

i Service diversification 04 73 44 45 52

ELEVAGE

- **Piloter son exploitation laitière avec transfo à la ferme par l'analyse de ses coûts de production**

15 février et 14 mars - Ambert

i Territoire Livradois Forez



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PUY-DE-DÔME

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**
SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

- **Soigner son troupeau laitier par des méthodes alternatives**

21 février et 21 mars - Rochefort Mgne

i Territoires Dômes Hautes Combrailles

- **Gagner en rentabilité par une meilleure efficacité technique, économique et sociale**

7 et 24 mars - Picherande

i Territoire Artense Cézallier Sancy

EQUIPEMENT

- **Savoir souder - perfectionnement**

9 et 21 février - Cournon

i Pôle Production 04 73 44 45 95

- **Conduire un tracteur et travailler en sécurité**

16, 17 février et 7 mars - Marmilhat

i Pôle Production 04 73 44 45 95

GESTION

- **Maîtriser sa trésorerie en conjoncture difficile**

15 février - Aubière

i Pôle entreprises 04 73 44 45 55

INSTALLATION

- **Demain, réussir sa production de lait**

10 février - Aubière

i Service PPP 04 73 44 45 49

- **Gérer la trésorerie de son exploitation en phase d'installation**

21 février - Aubière

i Service PPP 04 73 44 45 49

- **S'organiser pour plus de sérénité**

23 février et 9 mars - Aubière

i Service PPP 04 73 44 45 49

- **Renforcer l'autonomie fourragère de son exploitation pour améliorer la rentabilité**

2 et 28 mars - olliègues

i Territoire Livradois Forez

VITICULTURE

- **Maîtriser l'entretien du sol pour atteindre ses objectifs de production**

13 février - Aubière

i Service viticulture 06 75 17 59 98

- **Former des dégustateurs pour les dégustations de contrôle de qualité de l'IG Marc d'Auvergne**

16 et 17 février - Aubière

i Service viticulture 04 73 44 45 19

CONTACTS

SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIÈRE Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier Sancy

CADAR - Route des Fraux
63610 Besse
Tél. : 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles

Rue Jean-Claude Beaujard
63390 S^t-Gervais
Tél. : 04 73 85 82 43
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles

Route du Mont-Dore
63210 Rochefort-Montagne
Tél. : 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Dore Bois Noirs

Place de l'Europe
63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 10 06
dbn@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagne Nord

11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
Tél. : 04 73 44 45 69
ln@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagne Sud

Lycée St-Joseph
63340 Le Breuil-sur-Couze
Tél. : 04 73 71 62 15
ls@puy-de-dome.chambagri.fr

Livradois Forez

19 av. de Lyon
63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 09 74
lf@puy-de-dome.chambagri.fr

Comité de Rédaction :

Daniel CONDAT, Daniel MONTAGNON, Cécile QUINSAT
et Claude VOISIN (élu Chamber d'agriculture)
Annick FORESTIER et Camille TOROSSIAN
(service communication)
communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Conception : Chambre d'agriculture 63
Service communication - Janvier 2016

Crédit photos : Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
P. Soissons - J. JAULIN et JM BOUET Chambre
d'agriculture 85

Impression : Imprimerie Porçu - Cournon (63)
Papier 100 % recyclé

ISSN : 2270-6321

Connectez vous sur
www.chambre-agri63.com